

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER
Type de produit	: Enduit
Groupe de produits	: Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Etex Building Performance N.V.  
Bormstraat 24  
2830 Tiselt - BELGIUM  
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09  
[info@promat-international.com](mailto:info@promat-international.com) - [www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

#### Autres

Etex Building Performance GmbH  
Scheifenkamp 16  
40878 Ratingen - GERMANY  
T +49 (0)2102 493 0 - F +49 (0)2102 493 111  
[mail@promat.de](mailto:mail@promat.de) - [www.promat.de](http://www.promat.de)

#### Autres

Promat d.o.o.  
Trata 50  
4220 Skofja Loka - SLOVENIA  
T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450  
[info@promat-see.com](mailto:info@promat-see.com) - [www.promat-see.com](http://www.promat-see.com)

#### Autres

Promat s.r.o.  
Kkalova 22/784  
16000 Praha 6 - Bubeneč - CZECH REPUBLIC  
T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576  
[promat@promatpraha.cz](mailto:promat@promatpraha.cz) - [www.promatpraha.cz](http://www.promatpraha.cz)

#### Autres

Promat Ibérica S.A.  
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda  
28001 Madrid - SPAIN  
T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97  
[info@promat.es](mailto:info@promat.es) - [www.promat.es](http://www.promat.es)

#### Autres

Promat S.p.A.  
Via Provinciale 10  
24040 Filago (BG) - ITALY  
T +39 035 99 37 37 - F +39 035 39 42 40  
[industria@promat.it](mailto:industria@promat.it) - [www.promat.com/industry](http://www.promat.com/industry)

#### Autres

Etex Building Performance GmbH  
St.-Peter-Straße 25  
4021 Linz - AUSTRIA  
T +43 732 6912 0  
[info.at@etexgroup.com](mailto:info.at@etexgroup.com) - [www.promat.at](http://www.promat.at)

#### Autres

#### Autres

Etex France Building Performance S.A.  
500 rue Marcel Demonque  
Agroparc - CS70088  
84915 Avignon Cedex 9 - FRANCE  
T +33 (0)432 44 44 44  
[fdssiniat@siniat.fr](mailto:fdssiniat@siniat.fr) - [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

#### Autres

Promat TOP Sp. z o.o.  
ul. Przeclawska 8  
03-879 Warszawa - POLAND  
T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290  
[top@promatop.pl](mailto:top@promatop.pl) - [www.promatop.pl](http://www.promatop.pl)

#### Autres

Promat AG  
Stationsstrasse 1  
8545 Rickenbach Sulz - SWITZERLAND  
T +41 52 320 9400 - F +41 52 320 9402  
[office@promat.ch](mailto:office@promat.ch) - [www.promat.ch](http://www.promat.ch)

#### Autres

Etex Nordic A/S  
Vendersgade 74,3  
7000 Fredericia - DENMARK  
T +45 7366 1999  
[Promat-dk@etexgroup.com](mailto:Promat-dk@etexgroup.com) - [www.promat.com/da-dk](http://www.promat.com/da-dk)

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 15 71 81 00  
Pendant les heures de bureau:  
Du lundi au vendredi: 8.00 a.m. - 4.30 p.m. (MEZ)  
Langue  
anglais  
français  
néerlandais

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Contamination naturelle de certaines substances de la mélange avec de la silice cristalline peut se produire. La manipulation et l'usinage de ce produit peut conduire à la libération de poussières contenant du quartz. L'inhalation de poussières contenant du quartz, en particulier la fraction fine (respirable), dans des concentrations élevées ou pendant une période de temps prolongée peut entraîner une maladie pulmonaire (silicose) et un risque accru de cancer du poumon.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oxyde d'aluminium substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	≥ 25 - < 50	Non classé
Silicate d'aluminium (Kaolin) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	(N° CAS) 1332-58-7 (N° CE) 310-194-1;215-628-2	≥ 5 - < 10	Non classé

Remarques : Les limites de concentration spécifiques existent pour l'acide silicique, sel de sodium sur la base du rapport molaire (RM) de SiO<sub>2</sub> par rapport Na<sub>2</sub>O.

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter à l'extérieur. Rincer la gorge avec de l'eau et se moucher pour évacuer la poussière. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas frotter les yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer soigneusement la bouche, boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Risque par inhalation n'est à prévoir sauf si de la poussière est générée. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Non combustible. L'emballage peut brûler. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter toute formation de poussière.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Mesures antipoussières : Utiliser une protection respiratoire recommandée.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la contamination des eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.
- Procédés de nettoyage : Ramasser les petits morceaux. Humidifier les poussières avant leur évacuation. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Travailler dans un espace bien ventilé. Toujours utiliser un équipement de protection respiratoire si les expositions sont probables ou puissent excédées les valeurs limites d'exposition (VLE).

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger contre le gel. Conserver dans les conteneurs d'origine fermés.

Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans de l'aluminium, du métal galvanisé ou autres conteneurs sensibles à la corrosion.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Remarque	a(mg/m <sup>3</sup> ) - P C1 <sub>A</sub> - SS <sub>C</sub> - Lungenfib, Lungenkrebs - HSE, NIOSH, OSHA

#### Silicate d'aluminium (Kaolin) (1332-58-7)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Kaolin (fraction alvéolaire) # Kaolien (inadembare fractie)
OEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Kaolin / Kaolin
MAK (OEL TWA) [1]	3 mg/m <sup>3</sup> (a)
Toxicité critique	Fibpulm
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020

#### Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium (métal et composés insolubles, fraction alvéolaire) # Aluminium (metaal en onoplosbare verbindingen, inadembare fractie)

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
OEL TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium (Trioxyde de di-)
VME (OEL TWA)	10 mg/m <sup>3</sup>
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium, als Metalloxid
MAK (OEL TWA) [1]	3 mg/m <sup>3</sup> 3 mg/m <sup>3</sup> 3 mg/m <sup>3</sup>
KZGW (OEL STEL)	24 mg/m <sup>3</sup> 24 mg/m <sup>3</sup>
Toxicité critique	Formel
Notation	B
Remarque	a(mg/m <sup>3</sup> ) - B - Formal <sup>KT</sup> - NIOSH s. 1.8.2
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Limites d'exposition professionnelle pour des particules ne faisant l'objet d'aucun classement ni d'aucune réglementation (poussières gênantes) :

- en France: Totale: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 5 mg/m<sup>3</sup> (Code du travail R4222-10).
- en Belgique: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 3 mg/m<sup>3</sup>,
- au Luxembourg: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 6 mg/m<sup>3</sup>

Indications complémentaires : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir une extraction adéquate aux endroits de formation des poussières. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des mains:

Gants de protection

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Éviter de respirer les poussières. Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions sont probables ou puissent excéder les VLE. (Par exemple pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3).

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Beige.
Apparence	: Pâte.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: > 1300 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Mélange alcalin
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: ≈ 2050 kg/m <sup>3</sup>
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lorsque l'on soude des récipients contenant des solutions aqueuses de ce matériau, prendre soin de contrôler tout risque d'explosion d'hydrogène dégagé par électrolyse. Les solutions aqueuses vont réagir avec l'aluminium, le zinc, l'étain et leurs alliages, l'évolution de l'hydrogène gazeux qui peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment en contact avec des acides. Peuvent réagir avec des résidus de sucre pour former du monoxyde de carbone.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

DL50 orale rat	≥ 5000 mg/kg
----------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Mélange alcalin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: Mélange alcalin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### 11.2.2 Autres informations

Autres informations : Selon le Centre Internationale de Recherche sur le Cancer (IARC, monographie Volume 100C - 2012) La silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite est carcinogène pour l'homme (groupe 1) ". "

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

Indications complémentaires	Silicates solubles, se dépolymérisent rapidement lors de la dilution en espèces moléculaires indifférenciables des silicates dissous naturels. L'alcalinité de ce matériau peut avoir un effet localisé sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH.
-----------------------------	--

### Silicate d'aluminium (Kaolin) (1332-58-7)

CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
------------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles



# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non déterminé.  
N° ONU (IMDG) : Non déterminé.  
N° ONU (IATA) : Non déterminé.  
N° ONU (ADN) : Non déterminé.  
N° ONU (RID) : Non déterminé.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non déterminé.  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non déterminé.  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non déterminé.  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non déterminé.  
Désignation officielle de transport (RID) : Non déterminé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non déterminé.

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non déterminé.

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non déterminé.

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non déterminé.

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non déterminé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non déterminé.  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non déterminé.  
Groupe d'emballage (IATA) : Non déterminé.  
Groupe d'emballage (ADN) : Non déterminé.  
Groupe d'emballage (RID) : Non déterminé.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non déterminé.

##### Transport maritime

Non déterminé.

# PROMAFOUR®-HT JOINTFILLER

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Transport aérien

Non déterminé.

### Transport par voie fluviale

Non déterminé.

### Transport ferroviaire

Non déterminé.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité. 3.2. Mélanges.

La classification respecte : ATP 12

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.